



Il faut vraiment avoir de gros moyens pour mobiliser la SNCF et le conglomérat Santarelli (cabinet de conseils en Propriété intellectuelle) pour se pencher sur un cas qui n'en est pas un.

Ainsi, dans une lettre RAR (Recommandé avec accusé de réception) en date du 10 juillet 2009, Santarelli prévient comme suit :



Guillaume Pepy, PDG de la SNCF

N/Réf : LCL/LO90000236

Objet : Noms de domaine « andry-tgv.be » - « andry-tgv.eu », « andry-tgv.fr », « andry-tgv.net », « andry-tgv.org »

« Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter au nom de notre cliente, la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF).

Notre cliente est propriétaire de la marque TGV® et de la marque TGV-europe.com® dont elle possède plusieurs enregistrements en France et à l'étranger.

La marque TGV® bénéficie d'une forte notoriété, laquelle a notamment été reconnue par le centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, comme le montrent les décisions jointes en annexes.

Ayant investi fortement sur la marque TGV®, la société SNCF accorde la plus grande attention à tout usage non autorisé de sa marque notoirement connue, et prend ainsi toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser les atteintes à ses droits.

Or, la SNCF a appris la réservation des noms de domaine « andry-tgv.be » - « andry-tgv.eu », « andry-tgv.fr », « andry-tgv.net » et « andry-tgv.org » en votre nom personnel.



Andry Rajoelina et son étiquette Tgv, lors de sa présentation de candidature à la mairie d'Antananarivo, le 3 novembre 2007 au Carlton hôtel d'Anosy. Très identique, en effet

Ces noms de domaines, qui reprennent à l'identique la marque de notre cliente, ont à l'évidence été réservées de mauvaise foi.

Par conséquent, dans la mesure où vous n'avez aucun droit sur ces noms de domaine, la société SNCF considère que la réservation des noms de domaine « andry-tgv.be » - « andry-tgv.eu », « andry-tgv.fr », « andry-tgv.net » et « andry-tgv.org »

porte atteinte à sa marque TGV®

et vise manifestement à tirer indûment profit de la forte notoriété qui y est attachée ». Ah bon ?

Parce qu'Andry Tgv

c'est un produit commercial, selon Santarelli. Informez-vous d'abord avant d'aller essayer le cuisanr échec de votre carrière.

Comme annexes, une décision de l'OMPI concernant le nom de domaine « tgv-est.com » (en français et en date de 2007 et le nom du domaine « e-tgv.com » (en anglais) en date de 2008. Pour ces noms, effectivement, il y a confusion flagrante.

Or, il est tout de même déconcertant, pour une grande société qu'est la SNCF et pour un aussi prestigieux établissement que Santarelli que ce n'est que maintenant qu'ils se manifestent. En effet, depuis décembre 2007, les noms suivants sont présents sur Internet sans que la SNCF en fasse grand cas : <http://tgve.blogspot.com> et <http://tgveurope.blogg.org/> avec à l'intérieur

[http://tgv
e.blogspot.com/.../
andry](http://tgv.e.blogspot.com/.../andry)
-
[tgv
-paris.html](http://tgv-paris.html)

Pour ces deux-là, il est évident que la marque TGV® (Train à Grande Vitesse) porte effectivement à confusion. Mais là où il y a anguille sous roche, c'est lorsque deux mots indissociables sont attaqués, en ce mois de juillet 2009. Si la SNCF et Santarelli l'ignorent, les mots Andry Tgv sont inséparables à Madagascar. Que ce soit Andry Tgv ou Andry-Tgv il n'y a donc rien à voir avec TGV tout court. Andry est un prénom et Tgv un surnom devenu les initials de Tanora malaGasy Vonona ou littéralement Jeunes Malgaches prêts. S'il fallait donc aller déposer la marque, ce serait Andry-Tgv qui n'a d'ailleurs aucun but lucratif mais demeure, pour le moment une association. Aussi, il est vraiment plus qu'étrange que la SNCF et Santarelli n'aient pu « détecter », dès 2007, les noms (de domaine ou pas)

<http://tgve.blogspot.com>

et

<http://tgveurope.blogg.org/>



Le logo de la marque TGV, à l'aspect métallisé, est censé évoquer la fluidité, la vitesse et la puissance du train. À l'envers, le logo peut évoquer un escargot, la vitesse du TGV étant ainsi mise en opposition de ce symbole de lenteur

. Slogans :

1981 : « TGV, gagnez du temps sur le temps » ; avant 2008 : « TGV, prenez le temps d'aller vite ; depuis 2008 : « TGV, plus de vie dans votre vie »



Le logo d'Andry Tgv visible sur cette tribune. Tanora malagasy Vonona. Rien à voir avec la Sncf

Pourquoi jouer les grands épouvantails, subitement ? La lettre en date du 10 juillet 2009, se termine ainsi :

En l'absence de réponse complète et satisfaisante de votre part (on dirait l'Union européenne à

travers Stefano Manservisi qui parle), reçue par notre Cabinet au plus tard, le 27 juillet 2009, notre mandante se réserve de mettre en œuvre, sans préavis, toutes procédures appropriées pour faire respecter ses droits et de vous réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice subi du fait de l'atteinte que vous lui portez ». Purée, à cause de ça, la SNCF risque d'être en faillite alors ?

Et pour finir : « Dans le même temps, nous insistons sur le caractère à l'amiable de la présente démarche, destinée à vous donner une chance d'éviter un procès, une condamnation pour contrefaçon de marque et au paiement de dommages et intérêts.

Nous nous tenons, bien entendu, à la disposition de votre Conseil afin de discuter de notre requête (...) ». Signé Santarelli.



Quelques prestigieux membres de Santarelli

Personnellement, je ne suis pas le Conseil mais je lui donne ici un conseil : étant donné que le ridicule n'a jamais tué que les faibles d'esprit : que la SNCF et Santarelli mettent leurs menaces à exécution. Ce sera une belle victoire sur une question de non-lieu. Car encore une fois, Andry est indissociable de Tgv dans tous les noms de domaine incriminés. Faites fermer

<http://tgve.blogspot.com>

et

<http://tgveurope.blogg.org/>

si cela peut atténuer le préjudice subi, mais n'allez pas vous acharner sur un cas qui n'en est pas un.

